

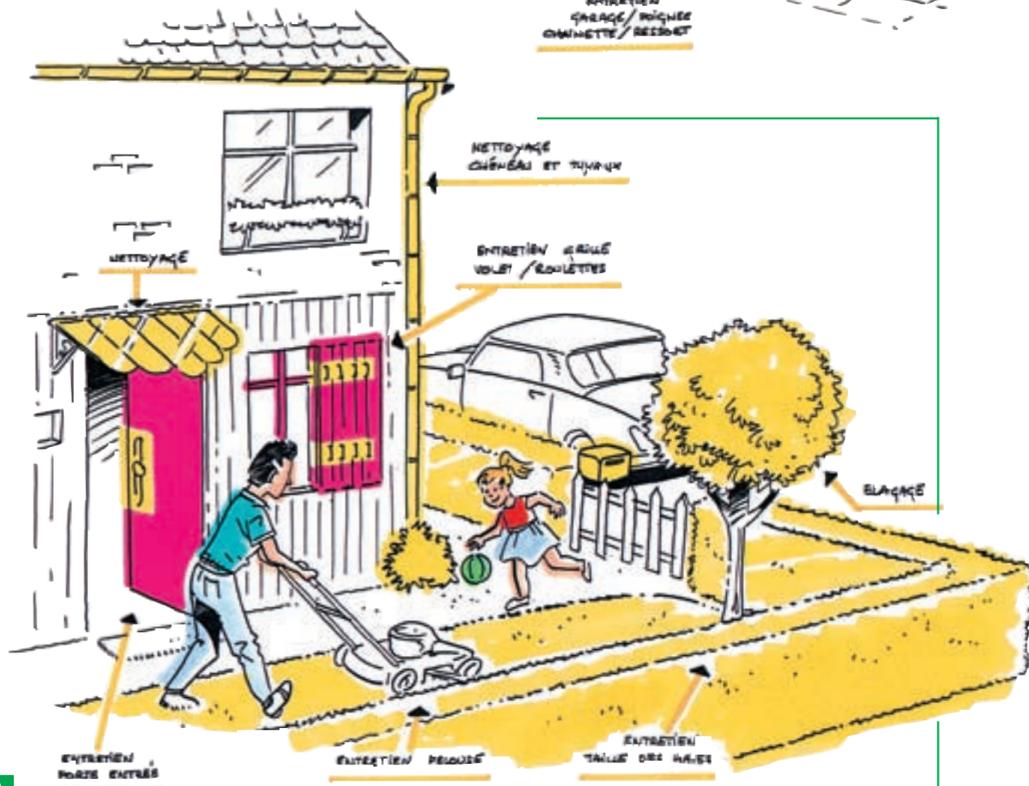
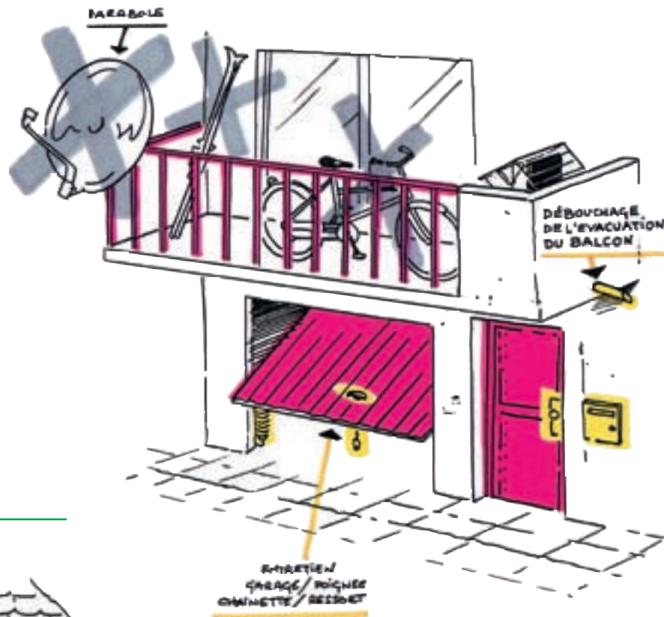
## L'EXTÉRIEUR

Fenêtres, balcons, terrasses.

Comme il est agréable de passer devant un immeuble aux balcons et terrasses fleuris ! En revanche, les étendages et autres objets disgracieux exposés à la vue de tous (meubles, sommiers,...) constituent une gêne certaine pour les passants et les voisins. Prenez garde à ne pas laver à grandes eaux balcons et terrasses. Vous éviterez ainsi les ruissellements sur les façades et sur les logements du dessous.

### Conseils, trucs et astuces

Si vous envisagez l'installation d'une antenne parabolique sur votre balcon (ou sur la façade), n'oubliez jamais d'en demander préalablement et par écrit l'autorisation à votre propriétaire. Ce genre d'équipement peut se décrocher et blesser les passants. Votre responsabilité est alors directement engagée.



## CÔTÉ JARDIN

Si vous avez la chance de jouir d'un jardin privatif, veillez à ce qu'il soit propre et correctement entretenu. Respectez les hauteurs réglementaires des haies naturelles ou clôtures (2 mètres). Elles participent à l'esthétique de votre habitat.

### Conseils, trucs et astuces

Lorsque vous réalisez des travaux de jardinage en utilisant des outils bruyants (tondeuses à gazon, taille haies, tronçonneuses,...) pensez à vos voisins.

Ces appareils ne peuvent être employés que certains jours à certaines heures. Renseignez vous !



**N**ous avons réalisé cette plaquette, avec la participation de représentants de locataires, pour vous aider à distinguer d'un coup d'œil les équipements qu'il vous appartient d'entretenir dans votre logement et ceux qui sont à la charge de votre propriétaire.

Vous trouverez également dans ce document de précieux conseils pratiques et quelques astuces qui vous convaincront qu'il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour maintenir son logement en bon état de fonctionnement.

Vous avez tout à gagner à entretenir régulièrement votre logement. Vous réaliserez ainsi des économies significatives, renforcerez votre sécurité et améliorerez votre confort.

Bref, l'entretien courant de votre logement concourt directement à améliorer votre qualité de vie.

## ENTRETIEN POUR MIEUX VIVRE DANS VOTRE LOGEMENT ... ... C'EST AUSSI VOTRE AFFAIRE !

Pour contacter



## VOTRE 1<sup>ER</sup> INTERLOCUTEUR EST LE(LA) GARDIEN(NE)

de votre résidence qui assure une permanence dans sa loge tous les jours de 11h30 à 12h00 et de 16h30 à 18h00. Dans le cas où vous n'auriez pas pu le(la) joindre, vous pouvez contacter le siège au 02.35.72.01.89

## ASSURER VOTRE LOGEMENT EST OBLIGATOIRE !

Chaque année, vous devez remettre à votre gardien(ne) une copie de l'attestation de votre contrat d'assurance « multirisques habitation » qui vous couvre en cas de dégât des eaux, d'incendie, de vols, ...

Si vous avez un garage, pensez à l'indiquer à votre assureur pour qu'il l'intègre bien à votre contrat.

# ENTRETIEN POUR MIEUX VIVRE DANS VOTRE LOGEMENT ...



## ... C'EST AUSSI VOTRE AFFAIRE !



20, rue François Mitterrand  
B.P. 204  
76141 PETIT-QUEVILLY Cedex  
Tél: 02 35 72 01 89 Fax 02 35 73 97 07  
contact@seine-habitat.fr  
www.seine-habitat.fr

